



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mort subite

Question écrite n° 999

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les 50 000 décès par an provoqués par la « mort subite » dont l'origine reste inconnue. Un certain nombre de mesures ont été prises par le gouvernement précédent pour développer le recours aux défibrillateurs. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures complémentaires que le Gouvernement entend mettre en oeuvre et, si dans le cadre de ces mesures, il serait envisageable d'organiser à l'échelle de la nation, une journée nationale de dépistage et prévention cardiologique afin de dépister au plus tôt les anomalies cardiaques pouvant être autant d'indicateurs du risque de mort subite.

Texte de la réponse

Conscient des progrès qu'une large utilisation des défibrillateurs cardiaques peut apporter aux victimes d'une crise cardiaque, son prédécesseur avait signé le 4 mai dernier le décret n° 2007-705 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins. La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports a pris bonne note des attentes en matière de prévention et de prise en charge de la mort subite, en particulier chez les enfants et adolescents. La proposition d'instaurer une journée de prévention sur ce thème a été soumis à l'examen des services spécialisés de la direction générale de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 999

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2007, page 4903

Réponse publiée le : 11 septembre 2007, page 5563